

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de la Ville de Narbonne  
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Département  
DE L'AUDE  
---  
Arrondissement  
De NARBONNE  
---  
COMMUNE  
DE NARBONNE  
---

Le 14 novembre 2024, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du jeudi 07 novembre 2024

Sous la présidence de **Mme Dominique MARTIN-LAVAL**

**Présents :**

Mme Christine DAUZATS, Mme Michelle MALLARD, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, M. Patrick BARDY, M. Michel DE BRAQUILANGES, Mme Annie HUMBERT, Mme Monique PIERRE, M. Jean-Claude PUCHE

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Anne-Marie BONNERY, Mme Anne-Marie GUITARD

**Absents :**

M. Bertrand MALQUIER, Mme Nathalie HUYNH-VAN, Mme Virginie BIROCHEAU

**Secrétaire de séance** élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Christel MACE

**OBJET : BUDGET PRÉVISIONNEL M22 - 2025**

Conformément à l'article R. 314-3 du Code de l'action sociale et des familles, et au du décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004, les propositions budgétaires des services d'aide à domicile doivent, avant transmission au Conseil Départemental pour tarification, être préalablement votées par l'organe délibérant des établissements.

Le budget prévisionnel M22 pour l'exercice 2025 est présenté sur la base d'une activité prévisionnelle de 145 000 heures, et d'un tarif horaire de 25€.

Conformément aux textes en vigueur, il est proposé de voter par groupes fonctionnels :

**Section de fonctionnement :**

**Dépenses : 4 416 900€**

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 101 800€

Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 4 250 000€

Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 65 100€

**Recettes : 4 416 900€**

Groupe I : produits de tarification : 3 999 392,56€

Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 278 000€

Groupe III : produits financiers : 139 507,44€

**La section de fonctionnement s'équilibre à : 4 416 900€**

**Section d'investissement :**

**Emplois (dépenses) : 39 728,53€**

13.988 : Subvention d'investissement : 2 035€

1518 : Provisions : 37 693,53€

491 : Dépréciation : 15 000€

**Ressources : 39 728,53€**

102.22 : FCTVA : 1 500€

106.82 : Excédent affecté à l'investissement : 15 628,53€

28 : Amortissement des immobilisations : 12 600€

49.6 : Dépréciation compte de débiteur 10 000€

**La section d'investissement s'équilibre à : 39 728,53€**

En conséquence, il est proposé :

- d'adopter les propositions budgétaires présentées en M22 et ses annexes telles que figurent sur les documents joints à la présente délibération ;

- d'autoriser M. le Président ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à cette affaire.

- 10 voix « Pour »

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire par

Publication le : 20/11/2024

Réception par la sous-préfecture

de Narbonne, le : 20/11/2024

(si transmission prévue par les textes)

Pour le Président du CCAS

de Narbonne et par délégation



**Bertrand MALQUIER**  
Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne  
Président du CCAS

Date de publication  
sur Internet :

20 NOV. 2024